Banque d'Économie de Québec, établies en vertu de lois fédérales et faisant rapport mensuel au ministère des Finances. De plus, les coopératives de crédit encouragent leurs membres à épargner et leur accordent de petits prêts.

Caisse d'épargne postale.—La Caisse d'épargne postale a été établie en vertu de la loi régissant le service postal de 1867 (S.C. 1867, chap. 10) «afin d'accroître les facilités de dépôts offertes actuellement aux petites épargnes, de faire servir à ce dessein l'institution des postes et d'assurer la garantie directe de la nation à chaque déposant pour le remboursement intégral des sommes d'argent déposées par lui, avec les intérêts». Les succursales de la Caisse d'épargne du gouvernement fédéral, caisse qui relevait du ministère des Finances, ont peu à peu fusionné avec la Caisse postale au cours d'une cinquantaine d'années; la fusion s'est achevée en mars 1929.

Voici la statistique financière sommaire des années terminées le 31 mars 1958-1961. Les chiffres remontant à 1868 figurent dans les *Annuaires* antérieurs.

Détail	1958	1959	1960	1961
	\$	\$	\$	\$
Dépôts et intérêts	9,949,749	9,432,621	8,010,334	6,898,062
Dépôts	9,097,664	8,611,890	7,235,391	6,199,420
Intérêts des dépôts	852,085	820,731	774,943	698,642
Retraits	10,972,519	10,172,956	12,793,511	7,757,737
Solde en dépôt	34,895,729	34,155,617	29,372,461	28,512,786

Caisses d'épargne des gouvernements provinciaux.—Ces caisses existent à Terre-Neuve, en Ontario et en Alberta.

Terre-Neuve.—La Banque d'épargne de Terre-Neuve a été fondée en 1834. Voici le sommaire financier des années terminées le 31 mars 1958-1961:

Détail	1958	1959	1960	1961
	\$	\$	\$	\$
Intérêts des placements, etc	951,295	974,296	1,066,382	1,066,724
Revenus des loyers, nets	3,611	2,585	2,949	700
Autres revenus	-	_	1,268	1,400
Bénéfice ou perte sur la vente de placements	-86,680	-116,181	-185,000	-164,373
Moins intérêts des dépôts	758,257	766,786	773,932	782,699
Moins frais	65,597	74,009	77,966	93,454
Moins transferts aux réserves	31,137	6,307	6,366	6,436
REVENU NET	13,235	13,598	27,335	21,862

Le nombre de comptes a diminué de 34,791 au 31 mars 1959 à 34,176 à la même date de 1961; par contre, les dépôts ont un peu augmenté en 1961, soit de \$27,545,371 en 1960 à \$27,851,715 en 1961. Le taux d'intérêt est de 3 p. 100 par année sur les dépôts des particuliers, des fonds fiduciaires et des successions et de 1¾ p. 100 sur les dépôts des sociétés.

Ontario.—A la session de 1921, la législature d'Ontario a autorisé la création d'une Caisse d'épargne dont les premières succursales ont ouvert leurs portes en mars 1922. Le taux d'intérêt servi aux déposants est de 2½ et 2¾ p. 100 par année, calculé tous les six mois, et les dépôts sont remboursables sur demande. Le 31 mars 1961, le total des dépôts atteignait 77 millions, et le nombre de déposants, environ 95,000. La Caisse compte 21 succursales.

Alberta.—Cinquante et une succursales du Trésor acceptent des dépôts d'épargne, dépôts qui s'élevaient, le 31 mars 1960, à \$29,510,171 payables sur demande et portant intérêt à 2¾ p. 100 par année. Le Trésor a été autorisé à émettre des certificats d'épargne après le 1er janvier 1960 sur la base suivante: certificats à vue portant intérêt à 2¾ p. 100 et d'une valeur de \$10, \$25, \$50, \$100, \$500, \$1,000 et plus; certificats à cinq ans et demi, à 4½ p. 100, d'une valeur de \$25, \$50, \$100, \$500, \$1,000 et plus.